

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

-----  
EXTRAIT du Registre des Délibérations  
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON  
-----

**Séance du 16 décembre 2014**

**à laquelle étaient présents :**

Présidente de Séance : Mme Françoise TENENBAUM

Membres présents : (12) Mme AKPINAR-ISTIQUAM, M. BERTHIER, M. BON, M. BOURGUIGNAT, Mme GAUTHIÉ, Mme GINDRE, Mme HERVIEU, M. JASPART, M. JORROT, Mme LECOMTE-LEGRAND, Mme MARTIN-GENDRE, Mme TENENBAUM.

Membres excusés représentés : (3) M. MILLOT (représenté par Mme TENENBAUM), Mme OBRIOT (représentée par Mme GAUTHIÉ), Mme POLONCEAU (représentée par Mme GINDRE).

Membres excusés : (2) Mme AVENA, Mme TROUWBOST.

Date de convocation : 9 décembre 2014

**Délibération n° : 82-2014**

**Objet : Admission de créances en non-valeur – exercice 2014**

Au vu des pièces présentées par le Trésorier Municipal, justifiant de la non solvabilité des débiteurs, les membres du conseil d'administration décident d'admettre en non valeur les créances suivantes :

⇒ **Budget principal : 9 954,33 €**

dont le détail se présente comme suit :

- Résidence Abrioux	:	3 457,00 €
- Repas à Domicile Livraison	:	6 309,35 €
- Entretien du Linge	:	58,48 €
- DISH aides facultatives	:	129,50 €

⇒ **Budget annexe « Service d'Actions Tutélaires Gérontologiques » : 192,59 €.**

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR  
Déposé le:

- 5 JAN. 2015

Pour le Président et par délégation,  
La Vice-Présidente,

Françoise TENENBAUM



Destinataires :  
Préfecture : 1  
Registre : 1  
Finances : 1  
Receveur Municipal : 2

**PUBLIÉ LE 17 DEC. 2014**